

**Compte-rendu  
Projet éolien des 3 Seigneurs  
Comité territorial de concertation n°3 – 4 juillet 2023**

*Ce troisième comité territorial de concertation a réuni ses membres, afin de présenter les avancées du projet depuis le dernier CTC, la suite du développement du projet, le calendrier de mise en œuvre de la démarche d'information et concertation, et de travailler collectivement les futures mesures d'accompagnement. Il s'est déroulé dans une salle communale de Le Sourd.*

Liste des présents

ATTANCOURT Bernadette, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, Le Sourd  
DEPREZ Pierre, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, Le Sourd  
BERTRAND Christian, habitant, Le Sourd  
DOUBLET Janine, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, Vallée-au-Blé  
HIERNAUD Patrick, conseiller municipal, Vallée-au-Blé  
DAUTIGNY Vincent, habitant, Vallée-au-Blé  
DELACHE Maryse, Maire, Marly-Gomont  
GOSSET Paul, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, Marly-Gomont  
HAINGUE Amélie, conseillère municipale, Marly-Gomont

Django MAZARS, Chef de projet (WEB Énergie du Vent)  
Marien NOËL, Coordinateur de l'équipe développement éolien et responsable régional de l'Est de la France (WEB Énergie du Vent)  
Thaïs RISAL, Stagiaire (WEB Énergie du Vent)  
Pauline SÉGARD, Consultante et responsable de l'agence de Paris (Agence Tact)  
Armand JACQUEAU, Stagiaire (Agence Tact)

**Synthèse des échanges**

Avancées depuis le dernier CTC

La partie nord de la zone d'implantation potentielle (ZIP) a été retirée à la demande du CTC, qui craignait une trop grande visibilité depuis les habitations du lieu-dit Gomont. La zone de projet a en revanche été étendue au sud, sur la commune de Le Sourd, de l'autre côté de la route départementale D960.

L'objection au projet de la Direction de la circulation aérienne militaire (DIRCAM) concernant la zone choisie a été levée. Désormais, il est envisageable d'y implanter des éoliennes d'un gabarit de 180m bout de pale. En parallèle, une réunion de pré-cadrage a été tenue avec les services instructeurs et la DREAL, qui n'ont pas formulé de commentaire particulier.

Concernant les études :

- Le mât de mesure a été équipé de manière à étudier l'activité des chauves-souris sur le site, en plus de l'étude de vent.
- L'étude concernant le volet environnemental a été lancée en décembre 2022. Elle consiste en l'identification des enjeux environnementaux propres à la zone de projet et à son aire immédiate ou plus éloignée. Pendant une année, les experts réalisent des sorties sur le terrain afin d'observer, quantifier et qualifier les enjeux spécifiques du territoire, dans l'objectif de formuler des recommandations à WEB Energie du Vent (WEB EDV) pour l'implantation finale des machines.

- L'état initial de l'étude acoustique est terminé. Pour la réaliser, le bureau d'étude a posé sept (7) sonomètres dans les jardins des habitations à proximité du projet, dans l'objectif d'enregistrer le bruit ambiant à proximité du projet (voitures, engins agricoles, bétails, bruissement des arbres, etc.). L'impact sonore des éoliennes sera ensuite modélisé et un éventuel plan de bridage élaboré si besoin. En effet, le bruit généré par les éoliennes ne devra pas dépasser 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit, tel que prévu par la loi.
- L'étude paysagère et patrimoniale a été lancée. Le bureau d'études qui en est chargé définira des points de vue depuis lesquels seront réalisés les photomontages. Ceux-ci modéliseront les éoliennes sur des photographies prises in situ, afin de rendre compte de l'impact des machines sur le paysage.

Une visite du parc éolien des Gourlus, situé dans la Marne, a été organisée, à laquelle ont participé deux élus de La Vallée-au-Blé. Cependant, plusieurs des membres du CTC n'ont pas été informés de l'évènement. L'expérience sera donc renouvelée et l'invitation directement communiquée à chaque personne.

### Suite du développement du projet

Un bureau d'étude chargé de l'assemblage des différentes études doit être prochainement sélectionné. Cette étape démarrera en janvier 2024.

La sécurisation foncière se poursuit. Elle est nécessaire afin de constituer un dossier comportant plusieurs scénarios d'implantation, dont une implantation principale, qui tiendront compte des retours du CTC et des différentes études. Le scénario principal sera déposé auprès des services instructeurs de l'État, tandis qu'il faudra justifier pourquoi les autres scénarios n'ont pas été retenus.

Un mois avant le dépôt du dossier, un résumé non-technique (RNT) sera communiqué à chaque commune située dans le périmètre de réalisation de l'enquête publique. De légers ajustements seront alors encore possibles, au regard des avis des communes.

Par ailleurs, un œil sera gardé sur le développement du parc éolien en cours de construction à La Vallée-au-Blé, Voulpaix et Haution, afin que les deux projets s'articulent au mieux. Par exemple, il conviendra de connaître les éventuels désagréments constatés lors du chantier, afin de les éviter le moment venu. Une charte concernant la phase de chantier sera mise en place par WEB EDV.

### Mesures d'accompagnement

Ces mesures doivent contribuer à améliorer le bien-être des habitants. Elles diffèrent des mesures de compensation qui sont exigées à la suite des états initiaux et à l'étude d'impact. Il est rappelé qu'un parc éolien génère 3 rentrées locales de fonds :

- Le loyer pour les propriétaires et exploitants de foncier,
- L'enveloppe dédiée au financement des mesures d'accompagnement,
- La fiscalité, dont l'IFER.

La réflexion se base sur une simulation de ce que rapporte une éolienne d'une puissance de 4,5 MW par an. Toutefois, des avances de versement pourront être envisagées en fonction des besoins de financement des mesures. Ces mesures seront mises en œuvre une fois le projet autorisé et purgé

de tout recours. Certaines mesures pourront être déclenchées avant le lancement du chantier si les moyens financiers en provenance des banques sont arrivés.

Une première compilation de mesures a été présentée par WEB EDV au CTC. Néanmoins, elle n'est pas exhaustive et d'autres mesures plus adaptées aux territoires peuvent être développées. L'objectif est de proposer des mesures répondant aux besoins de chaque commune ou des mesures complémentaires entre elles.

Une logique de mutualisation peut également être suivie dans le choix des mesures. Par exemple, l'achat d'un véhicule électrique mutualisé est mentionné par le chef de projet comme une potentielle option (mais surtout pour ouvrir le champ des possibles pour les communes).

### Mesures d'accompagnement identifiées par les représentants des communes

Le Sourd :

- La réduction de la facture d'électricité pour tous les compteurs de la commune,
- Le remplacement du système d'éclairage communal par des LED moins énergivores,
- L'isolation thermique et acoustique de la salle communale actuellement chauffée au fioul et du logement appartenant à la commune.

Concernant l'installation de bornes électriques, les représentants de Le Sourd ne voient pas l'intérêt en l'absence de véhicule mutualisé entre les 3 communes.

La Vallée-au-Blé :

- La participation à la facture d'électricité, mais le nécessaire changement de fournisseur qu'il implique crée des réticences,
- L'isolation thermique des bâtiments communaux et/ou de logements,
- L'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école en vue d'une auto-consommation,
- L'enfouissement de réseaux.

Marly-Gomont :

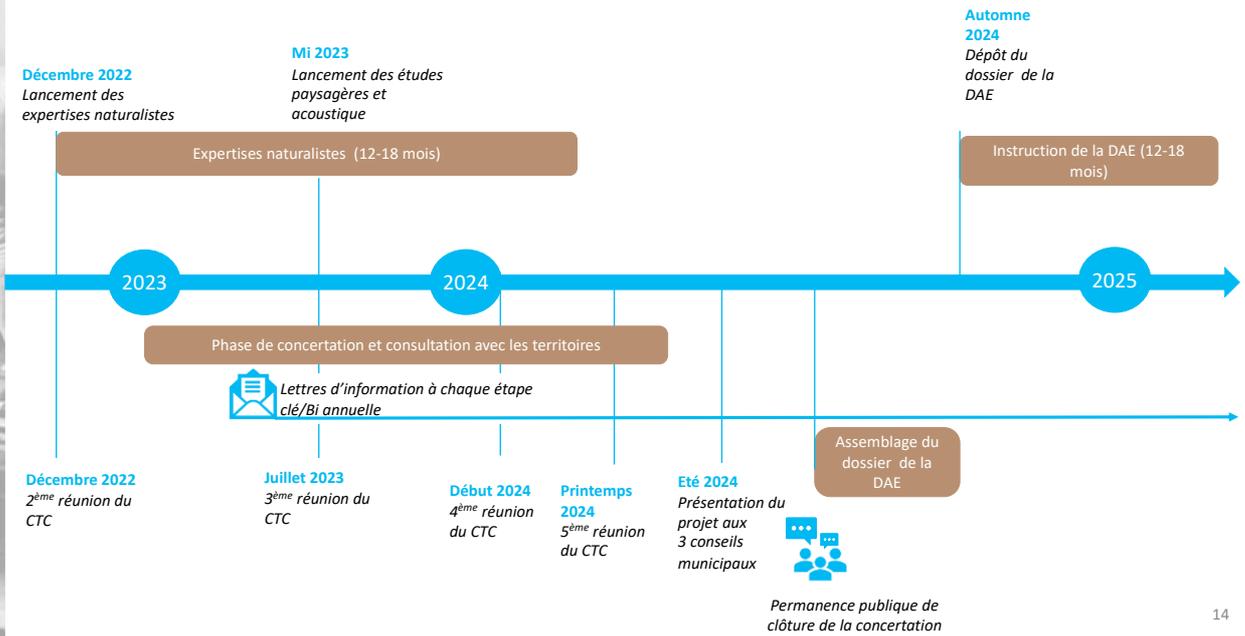
- La rénovation des bâtiments communaux (isolation, changements de menuiseries, panneaux solaires) que sont l'école, la petite salle de sport accolée et la salle des fêtes.

L'éventualité de l'achat d'un véhicule mutualisé entre les 3 communes peut être envisagée en partenariat avec les commerçants de Marly-Gomont.

### Actions à venir

- Les membres du CTC transmettent les propositions de mesures d'accompagnement aux conseils municipaux de leurs communes, afin de les valider et les prioriser.
- WEB EDV s'attache à trouver un mécanisme permettant d'éviter le changement de distributeur d'énergie et simplifier de ce fait la mesure d'accompagnement de subvention des factures d'électricité.
- L'Agence Tact sollicite le PETR du Pays de Thiérache et les communautés de communes pour en rencontrer les représentants en charge du développement des énergies renouvelables, en vue d'élargir le CTC.
- Une première lettre d'information à destination des habitants des 3 communes sera distribuée à l'automne.

## Calendrier prévisionnel jusqu'au dépôt de la DAE



Calendrier présenté lors de la réunion.